



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Saison 2024 / 2025

### CHAMPIONNAT DE DISTRICT D1 et D2 FEMININ SENIORS A 11

#### Article 1 – Préambule

Les règlements généraux de la LBF sont applicables aux compétitions féminines.

Rappel de certaines dispositions :

- Durée des rencontres : 2 X 45'
- Sur classement voir Art 48 des règlements LBF
- L'emploi du ballon taille 5 est obligatoire pour la catégorie SENIOR F.

#### Article 2 – Ententes et Groupements

Se référer aux dispositions Art 40 règlement généraux LBF.

#### Article 3 – Engagements

1. Les engagements doivent être saisis sur Footclubs pour le 31 juillet. Les droits d'engagement par équipe sont fixés en annexe 2 de la LBF.
2. Tout club du District ne s'engageant pas dans le championnat, ou ne disputant pas après s'y être engagé, sera rétrogradé la saison suivante dans la dernière division de district.
3. L'engagement dans une Coupe est subordonné à la participation au Championnat de district.

#### Article 4 – Système d'épreuve

Répartition des équipes dans chaque division :

- D1F : 1 groupe de 10 équipes
- D2F : 1 groupe à 8 équipes et 1 groupe à 7 équipes

#### Article 5 – Accessions - Rétrogradations

##### a) Accessions D1 F

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> (ou son suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder réglementaire ou en cas de renoncement) de la D1F accède à la R2F.

##### b) Rétrogradations D1F

Deux descentes de la D1 vers la D2F en fin de saison.

Selon le nombre de descentes de R2F, il pourra être procédé à des descentes supplémentaires

##### c) Accessions D2 F

A l'occasion de cette saison 24/25, un système de Play-offs, a été instauré pour désigner :

- Les 2 clubs qui vont accéder en D1F (journée du 11/05/2025) et
- Le club vainqueur du championnat D2F (journée du 18/05/2025).



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Un nouveau format qui opposera l'ensemble des équipes du championnat D2F en fonction du classement finale à la J14 (aucun report après la J14).

### 11 mai 2025

Phase d'accession en D1F (priorité du club recevant sera donnée à l'équipe la mieux classée)		
Match 1	1 <sup>ère</sup> Poule A	2 <sup>ème</sup> Poule B
Match 2	1 <sup>ère</sup> Poule B	2 <sup>ème</sup> Poule A
Phase de maintien en D2F (priorité du club recevant sera donnée à l'équipe la mieux classée)		
Match 3	3 <sup>ème</sup> Poule A	4 <sup>ème</sup> Poule B
Match 4	3 <sup>ème</sup> Poule B	4 <sup>ème</sup> Poule A
Match 5	5 <sup>ème</sup> Poule A	6 <sup>ème</sup> Poule B
Match 6	5 <sup>ème</sup> Poule B	6 <sup>ème</sup> Poule A
Match 7	7 <sup>ème</sup> Poule A	EXEMPT
Match 8	7 <sup>ème</sup> Poule B	8 <sup>ème</sup> Poule A

A l'issue de ces matchs, les vainqueurs des matchs 1 & 2 accéderont à la D1F la saison suivante.

### 18 mai 2025

Match désignant le vainqueur de la D2F (tirage au sort des rencontres)		
Match 1	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2
Phase de maintien en D2F		
Match 2	Vaincu Match 1	Vaincu Match 2
Match 3	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4
Match 4	Vaincu Match 3	Vaincu Match 4
Match 5	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6
Match 6	Vaincu Match 5	Vaincu Match 6
Match 7	Vainqueur Match 7	Vainqueur Match 8
Match 8	Vaincu Match 8	EXEMPT

A l'issue de ces matchs, le vainqueur du match 1 sera sacré **Championne D2F** Saison 2024/2025.

#### Article 6 – Sélections

Tout club ayant au moins une joueuse retenue pour une sélection régionale, le jour d'une rencontre (à l'exception des stages) peut demander le report de son match sous réserve que ladite joueuse ait participé aux deux dernières rencontres du championnat féminin concerné.

#### Article 7 – Organisation des matches

Terrains :

- District : catégorie 6 – 6 sye ou **T6 nouvelle catégorie**



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

En cas d'indisponibilité des installations, un terrain de repli de catégorie inférieure pourra être autorisé par la Commission.

### Article 8 – Frais d'arbitrage

Les arbitres sont désignés par la commission des arbitres du District.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, tout autre arbitre officiel (1er) ou arbitre de club (2ème) présent dans l'enceinte du stade aura priorité pour le remplacer.

- En absence de tout arbitre officiel, ou « arbitre de club » une équipe ne peut refuser de jouer ; dans ce cas, chaque équipe présentera un arbitre bénévole, et le sort désignera celui qui devra diriger la rencontre.

- Les arbitres, officiellement désignés, ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement décomptés d'après le barème en vigueur pour la saison en cours à part égale pour chacun des 2 clubs.

### Article 9 – Classement

1. Le classement se fera par addition des points décomptés comme suit :

- Match gagné.....3 points
- Match nul.....1 point
- Match perdu.....0 point
- Match perdu par pénalité ou forfait.....moins 1 point

Pour un match perdu par pénalité, le score sera de 3 à 0 à moins que le score acquis sur le terrain ne soit plus favorable au club vainqueur. Les buts marqués par l'équipe fautive sont annulés.

Pour tout match gagné par forfait, le score sera de 3 à 0.

2. Le classement final de chaque poule

Pour établir le classement final de chaque poule en cas d'égalité, entre deux ou plusieurs équipes au sein d'un même groupe celles-ci seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

- Le N° d'équipe (Priorité équipe 1 sur équipe 2)
- Priorité équipe de club sur équipe de groupement ou entente
- Classement particulier aux points (1)
- Goal avéragé particulier (différence de buts du classement particulier)
- Goal avéragé général sur l'ensemble de la compétition
- Meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition
- Equipe ayant gagné le plus de matches
- Equipe ayant le moins de défaites
- Le nombre de matches de suspension sur la compétition

**(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes :**

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation du championnat) ayant opposé lesdites équipes entre elles.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Si à l'issue de ce mini championnat il subsistait des équipes à égalité, le classement particulier serait à nouveau appliqué entre les équipes restant à égalité.

### Article 10 – Cas de Division excédentaire ou déficitaire

#### **D1F ou D2F excédentaire :**

- Descente(s) supplémentaire dans l'ordre du classement
- Augmentation du nombre d'équipes par divisions (maximum 10 équipes possible)
- Création d'une autre pour de D2F

#### **D1F ou D2F déficitaire :**

- Repêchage dans l'ordre du classement des équipes devant descendre à l'exception de l'équipe classée dernière du groupe ou d'une éventuelle création d'équipe
- Accession supplémentaire dans l'ordre du classement des 2° des catégories inférieures puis au besoin des 3° etc...

### Article 11 – Matches remis

Un match « remis » est une rencontre qui, pour une cause quelconque, et à la date initiale qui lui a été impartie, n'a pu avoir un commencement d'exécution.

En cas de match(s) remis, c'est la nouvelle date fixée par la commission (1 ère date de libre au calendrier) pour le(s) match(s) qui intervient pour la qualification des joueuses.

### Article 12 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement ou/et aux règlements de la F.F.F. et de la LBF seront jugés par la Commission compétente.